

LES COMMISSIONS ET SES MEMBRES * :

| | | |
|---|--|---|
| COMMISSION D'ADJUDICATION | Titulaires : Lucette PRADINES, Laurent DELRIEU, Patrick ZIMMERMANN | Suppléants : Séverine OZERAY, Jean-Charles SERS, Roland CROS |
| COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) | Titulaires : Michel GUIBERT, PRADINES Lucette, ZIMMERMANN Patrick, BESSOLES Chantal, DELRIEU Laurent, LAIRD Blandine | Suppléants : GARCON Élodie, BRISSIAUD Annie, BERCHE Frédéric, MATEO Fabien, BELLE ALBARET Witney, VIALLES Erick |
| COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE | Chantal BESSOLES, Annie BRISSIAUD, Blandine LAIRD, Roland CROS | |
| COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) | Titulaire : Lucette PRADINES | Suppléant : Michel GUIBERT |
| COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS | Commissaires titulaires : Lucette PRADINES, Patrick ZIMMERMANN, Chantal BESSOLES, Michel GUIBERT, Laurent DELRIEU, Blandine LAIRD, | Commissaires Suppléants : Élodie GARCON, Annie BRISSIAUD, Frédéric BERCHÉ, Fabien MATEO, Witney BELLE ALBARET |

DÉLÉGATIONS

| | | |
|---|--|--|
| DÉLÉGUÉ RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE | Frédéric BERCHÉ | |
| COMMISSION SIVOM D'AGDE | Titulaire : Fabien MATEO | Suppléant : Jean-Charles SERS |
| SICTOM AGDE PÉZENAS | Délégué Titulaire : Blandine LAIRD | Délégué Suppléant : Frédéric BERCHÉ |
| OFFICE DE TOURISME AGDE MÉDITERRANÉE | Délégué Titulaire : Élodie GARCON | Délégué Suppléant : Fabien MATEO |
| HÉRAULT ÉNERGIES | Délégué Titulaire : Patrick ZIMMERMANN | Délégué Suppléant : Witney BELLE-ALBARET |
| RÉFÉRENT A LA POLITIQUE DE LA VILLE | Élu Référent : Patrick ZIMMERMANN | |
| CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) | Titulaire : Patrick ZIMMERMANN | Suppléant : Lucette PRADINES |

*Rôle de chaque commission

COMMISSION D'ADJUDICATION :

Cette commission a pour rôle de voter pour les entreprises choisies lors des marchés publics

COMMISSION INTERCOMMUNALE IMPOTS DIRECTS :

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers :

- elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le CCAS aide les personnes en difficulté financière, ou qui ont besoin d'être guidées dans les démarches administratives.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Elle a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des Communes vers la CAHM lorsqu'il y a transferts de compétence. Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation reversée par l'agglomération aux communes ou ajouté pour les communes qui ont une attribution positive.

COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS :

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

COMMISSION SIVOM D'AGDE :

Le sigle SIVOM signifie «Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple». Cela veut dire que c'est un établissement public de coopération intercommunale, soumis au Code général des collectivités territoriales. Il exerce des responsabilités variées qui lui ont été confiées par différentes communes. Ces dernières participent étroitement au pilotage du syndicat.

Compétences exercés sur la commune de Castelnau de Guers :

- *la fourrière animale à Vias,*
- *la brigade d'enlèvement des tags*

SICTOM AGDE PÉZENAS :

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Pézenas-Agde est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1976 par l'association de douze communes héraultaises (**Alignan-du-Vent, Aumes, Castelnau-de Guers, Caux, Lézignan-la-Cèbe, Montagnac, Nézignan-l'Evêque, Pézenas, Pinet, Pomérols, Saint-Thibery et Servian**) volontaires de déployer ensemble des moyens nécessaires pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Aujourd'hui, le SICTOM rassemble 58 communes et près de 125 671 habitants permanents, chiffre qui croît considérablement en période estivale : jusqu'à 282 732 résidents.

Au fil des années, l'accueil de nouvelles communes, l'augmentation constante de la population, l'intérêt croissant de la population pour les questions environnementales et de développement durable, les collaborations réussies (l'ADEME, Eco-Emballages, le Conseil Général) ont permis de multiplier les missions du SICTOM :

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- collecte sélective et tri des emballages ménagers recyclables,
 - collecte des biodéchets,
- gestion d'un centre de tri et des deux quais de transfert,
- gestion de dix-neuf déchèteries et de quatre I.S.D.I. (Installations de Stockage des Déchets Inertes),
 - collecte du verre, des textiles et des points d'apport volontaire,
 - communication et prévention auprès des usagers.

HÉRAULT ÉNERGIES

Hérault Energies est un établissement public de coopération intercommunale qui intervient dans 3 domaines complémentaires :

- la **production** d'énergie (énergies renouvelables, réseaux de chaleur),
- la **distribution** (organisation du service public de l'électricité et du gaz),
- **l'utilisation - pilotage et gestion** (éclairage, bornes de recharge pour véhicules).

Son action structure durablement le paysage énergétique héraultais tout en accompagnant le quotidien des habitants. Dans chacune de ses missions, il recherche :

- l'efficacité (diagnostic des réseaux)
- et l'assurance d'un environnement durable (économies d'énergies, maîtrise de l'énergie).

Le syndicat agit pour le compte de ses adhérents, les communes et intercommunalités. Il conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le plein exercice de cette compétence doit intégrer :

- L'extension de certaines actions du Contrat de Ville d'Agde
 - Le contrat de territoire avec les Conseil Général
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Dans cette perspective, il est nécessaire de désigner un élu référent

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) :

Est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'État (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour du Président de la CAHM, Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Éducation Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs. Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.